



Disraeli

PROJET

VILLE DE DISRAELI

M.R.C. DES APPALACHES

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue publiquement aux lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, le lundi 1 mars 2021 conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent M. Germain Martin, M. Alain Daigle, M. Alain Brochu, M. Charles Audet et M. Rock Rousseau, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 684

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 639
RELATIF AU LOTISSEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli désire apporter certaines modifications et ajustements au règlement au lotissement en vigueur.

**Il est,
PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
Et résolu,**

QUE le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 3.2 est modifié pour y ajouter ce qui suit :
Restriction aux opérations cadastrales

Sur l'ensemble du territoire de la ville de Disraeli, est interdite toute opération cadastrale qui aurait pour résultat :

3. de morceler un lot en zone CO (conservation).

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Jacques Lessard
Maire

Patrice Bissonnette
Dir. Gén. / Sec.-trés.